



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
PRANGINS

Prangins, le 28 février 2017

Aux membres du Conseil  
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du mardi 28 février 2017

Sous la présidence de M. Robert Bernet, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Assermentation d'un nouveau conseiller
- 3) Adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016
- 5) Communications du Bureau du Conseil
- 6) Communications de la Municipalité
- 7) Communications des délégués au RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones)
- 8) **Préavis municipal N° 11/17**  
Demande d'achat d'un véhicule de remplacement pour la voirie et les espaces verts
- 9) **Préavis municipal N° 12/17**  
Demande d'un crédit de CHF 20'000.- pour le soutien de Nyon Région Télévision
- 10) Annonce des préavis à venir
- 11) Propositions individuelles et divers
- 12) Contre-appel

- Le PRESIDENT salue le Syndic, les Conseillers Municipaux, les Conseillers communaux, les personnes de la presse présentes.

**1/ Appel**

Avec 52 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 51 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mme Bettina Venezia ainsi que MM. Yvan Buccioli et Gérald Müller.

Après relecture du Règlement du Conseil communal, l'ordre du jour est modifié tel quel :

- Le point 3 : Adoption de l'ordre du jour devient le point 2.

- Le point 4 : Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2016 devient le point 3.
- Le point 2 : Assermentation d'un nouveau conseiller devient le point 4.
- Les communications des délégués du Conseil d'établissement scolaire sont ajoutées comme point 8.

## 2/ Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

## 3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016

M. Jean de Wolff demande à la page 41, amendement 4, la rectification du chiffre de la diminution des charges. Au lieu de « Diminution des charges de CHF 146'000.-... », le chiffre correct est « Diminution des charges de **CHF 160'000.-...** »

M. Peter Dorenbos et M. le Syndic demande correction concernant le départ de M. Landry. Celui-ci part à la retraite au 1<sup>er</sup> mars 2017 et sera remplacé par un concierge.

M. Schnider demande la correction de l'orthographe de son nom.

M. Jacques Auberson demande l'intitulé des préavis en première page de procès-verbal.

M. le Syndic, à la page 36, demande la correction de la phrase « Concernant la participation des charges de tolérance sociale... » par « Concernant la participation des charges de **prévoyance sociale...** ».

Suite à la question de M. Gérald Müller concernant la Poste CH SA, c'est la direction de la Poste qui avait proposé des solutions de rechange à la Municipalité. De plus, en date du 18 décembre 2015, lors d'une séance municipale, la position de la Municipalité était celle-ci : « A l'unanimité, les membres de l'exécutif sont résolument opposés à la fermeture de l'office postal de Prangins, quatrième commune du district en nombre d'habitants et avec une démographie en croissance constante. »

M. Georges Bochud la rectification de « ... l'accueil des mamans de jour ... » par « **l'accueil par les mamans de jour...** »

Le procès-verbal du mercredi 13 décembre 2016, tel que modifié, est accepté par 48 oui et 3 abstentions.

## 4/ Assermentation d'une nouveau conseiller

Le Président lit la lettre de démission de Madame Patricia Jaquier-Pérard, démissionnaire en décembre 2016.

Monsieur Pierce Lohman, premier « vient-ensuite » pour le groupe de l'Entente Pranginoise, prête serment devant le Conseil communal.

## 5/ Communications du Bureau du Conseil

Le Président, suite à la demande de M. Auberson, rappelle que les rapports des commissions de la nouvelle législature sont disponibles sur le site de la commune de Prangins.

Les votations fédérales ont été acceptées avec une participation de 57.7% et la votation cantonale sur la LPPL a été acceptée avec une participation de 48.5%.

Le Bureau du Conseil recherche 25 personnes pour le dépouillement du scrutin du dimanche 30 avril 2017 et 15 personnes pour le dépouillement du scrutin du dimanche 21 mai 2017.

La séance du jeudi 6 avril 2017 est annulée, aucun préavis n'ayant été déposé.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le mercredi 17 mai 2017.

## 6/ Communications de la Municipalité

### Le Syndic

M. Bryand rappelle en préambule que les deux premiers mois de 2017 ont été denses en termes de dossiers traités.

### M. Denys Chevalier

1) M. Chevalier fait part au Conseil d'un incident survenu sur la commune de Prangins, au chemin du Curson, à proximité de l'éco-point.

En date du 10 janvier 2017, une habitante de Prangins, domiciliée au chemin de la Chenalette et propriétaire d'un chien, se promenait lorsque celui-ci s'est électrocuté près d'un candélabre. Cette personne a signalé le cas à la Police de Prangins qui a immédiatement fait intervenir la SEIC (Société Electrique Intercommunale de la Côte) ; celle-ci a procédé à la sécurisation du lieu et aux réparations nécessaires.

Cet incident a été relayé aussi bien sur les réseaux sociaux que par le journal « La Côte ». Suite à ce fâcheux incident (le décès du chien et le traumatisme de sa propriétaire), la Municipalité a mandaté la SEIC afin qu'elle procède aux contrôles nécessaires pour éviter qu'un tel drame ne survienne de nouveau.

D'autres communes, membres de la SEIC, ont également pris contact avec cette société afin d'être rassurées sur la qualité du matériel électrique utilisé.

Cet incident est intervenu sur un mât installé depuis de nombreuses années (système monophasé). Le défaut constaté ne pouvait pas être détecté par les contrôles réguliers.

La SEIC a depuis procédé au contrôle de tous les mâts datant de la même période et a modifié l'installation interne des mâts selon les nouvelles normes actuellement en vigueur. La fin de contrôle est planifiée pour la fin de la semaine selon le responsable technique de la SEIC.

Dans le suivi de ces contrôles, la Municipalité devra également donner des instructions nécessaires afin que tous les mâts (plus de 600 dans la commune) soient vérifiés et mis aux normes.

- 2) En date du 20 février dernier, la Municipalité a reçu en début de séance le directeur des TPN (Transports Publics Nyonnais), M. Zaugg, afin qu'il puisse donner à celle-ci les informations nécessaires sur le contrat d'exploitation actuellement en vigueur pour la ligne de bus 805.

Différentes questions ont été posées à M. Zaugg, en particulier les possibilités existantes concernant la desserte de la commune par les bus.

Au vu des réponses apportées par celui-ci, la Municipalité va adresser cette semaine un courrier aux TPN demandant une offre avec plusieurs alternatives d'horaire, de tracé, etc... dans le but d'offrir à la population pranginoise une desserte différente et mieux adaptée à ses besoins dans la perspective du nouvel horaire entrant en vigueur en décembre prochain.

#### Mme Alice Durnat

Mme Durnat informe le Conseil que le préavis sur le stationnement est prêt et sera remis aux conseillers à la fin du conseil. Celui-ci sera discuté en séance du 17 mai 2017.

#### *Mobilité*

La Municipalité a travaillé dans la continuité de la précédente législature. La séance d'information du 12 janvier ainsi que les mesures d'urgence mises en place au 30 janvier ont permis une plus grande réflexion. La commission d'urbanisme, énergie et mobilité, qui s'est réunie 2 fois, a également apporté des avis constructifs.

2 projets existaient : le premier, issu des spécialistes de la branche, le second, issu spontanément des mesures urgentes prises en début d'année. La Municipalité a choisi un de ces 2 projets. Le préavis explique les choix de la Municipalité. Celle-ci se tient à disposition, notamment à travers la commission ad hoc chargée de son étude, pour répondre aux éventuelles questions et interrogations. Quelque soit le projet retenu, cela ne concerne que l'attribution des macarons. La définition des zones et la durée de limitation de stationnement resteront inchangées. La Municipalité a d'ores et déjà demandé l'homologation auprès de la commission générale de la mobilité et des routes. Un avis dans la Feuille d'Avis Officiel sera publié le 7 mars et sera également affiché au pilier public pour permettre à la population de déposer un éventuel recours dans le délai d'un mois. Ceci se retrouve dans le préavis et ses différentes annexes. En l'absence de recours, les panneaux pourront être commandés afin qu'ils soient prêts pour le conseil du mois de mai. Les dispositions réglementaires, annexées au préavis, ont été envoyées au Canton qui les a déjà préavisées.

La Police de Prangins a effectué 27 contrôles sur ces parkings sur une durée de 4 semaines. 251 amendes d'ordre ont été dressées sur cette période. Aucun problème n'a été constaté sur les rues avoisinantes.

*Bâtiments*

La Municipalité s'engage depuis de nombreuses années afin de faciliter la vie des familles pranginoises et de répondre à leurs besoins. Dans ce cadre, des travaux importants sont actuellement en cours afin d'améliorer l'accueil parascolaire (accueil des écoliers en dehors des heures de classes) ainsi que la qualité de vie des écoliers sur le site du collège de la Combe. Pour rappel, il s'agit de la construction d'un nouveau bâtiment qui abritera une cantine scolaire pour les élèves de 8 à 12 ans, une grande salle d'accueil parascolaire ainsi que de la transformation de l'Ancienne Administration afin d'accueillir une bibliothèque scolaire et des locaux PPLS.

Etant en charge de ce dossier depuis ses prémices en 2011, dans une perspective de continuité, la Municipalité a décidé que je le porterai jusqu'à son aboutissement, et ce bien qu'il relève du dicastère « Bâtiments » dont je n'ai plus la charge depuis juillet 2016. Le planning des travaux et le budget sont respectés et les élèves devraient bénéficier de ces nouveaux locaux dès la rentrée scolaire septembre 2017. La Municipalité se réjouit de pouvoir inaugurer ces bâtiments en principe le samedi 23 septembre 2017. Une invitation vous parviendra en temps voulu.

Je saisis l'occasion pour indiquer que ces infrastructures permettront à notre commune de répondre à ses obligations légales, notamment en termes d'accueil à la pause de midi. En effet nous venons d'approuver au Grand Conseil la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Celle-ci oblige les communes à mettre en œuvre un socle minimal de prestations avant et après l'école pour les élèves de 4 à 15 ans.

*Urbanisme et Police des constructions*

1/ La mise à l'enquête du projet du Clos à eu lieu jusqu'à mi-janvier. Il s'agit d'un ensemble de 8 immeubles situé sous le château et qui accueillera environ 300 personnes supplémentaires à l'horizon 2019-2020. La demande de permis de construire circule actuellement dans les services cantonaux. La Municipalité souhaite accompagner cette croissance démographique qui représente près de 10% de notre population. Elle s'assure que nous puissions accueillir ces eaux usées supplémentaires au sein de notre Station d'épuration, que la desserte en transports publics du bas du village soit améliorée car actuellement cette zone est très mal desservie, et a déjà prévu des classes supplémentaires aux Morettes et au collège de la Combe.

2/ La Municipalité a présenté début février à la presse ses objectifs de législature. Parmi ceux-ci, un projet phare en termes d'urbanisme et d'espace public, la valorisation du cœur du village et de sa place, un projet élaboré par la Municipalité précédente et que la nouvelle Municipalité continue à porter avec conviction. Le projet s'articule autour de trois éléments. La volonté de valoriser le patrimoine historique et les liens avec le château, le souhait de sauvegarder le lien social du

cœur du village en favorisant son rôle de lieu de rencontre, de mixité et de sociabilité, et l'envie de renforcer le dynamisme des commerces de proximité et le dynamisme touristique de ce lieu d'échange.

Dans le cadre de ce projet le nombre de places de stationnement autour de la maison de commune restent identiques, les 9 places actuellement situées devant la maison de commune étant simplement déplacées sur les flancs du bâtiment de façon à dégager l'espace public devant le bâtiment. Par ailleurs, la notion de zone de rencontre, et sa limite de vitesse à 20 km heure a été abandonnée au profit d'une zone limitée à 30km. En conclusion, ce projet de requalification du cœur de Prangins permettra de renforcer notre qualité de vie et l'identité villageoise.

#### *Environnement*

Vous avez accepté en 2016 le préavis pour la mise sur pied d'un Fonds communal *Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables* alimentées par une taxe sur l'électricité. Cette taxe sera appliquée dès le 1<sup>er</sup> mars 2017. Le nouveau programme de subventions énergie-climat pour des projets privés en faveur du climat sera effectif également dès le 1<sup>er</sup> mars. Le montant annuel mis à disposition des pranginois pour des subventions va pratiquement doubler et de nombreuses nouvelles subventions s'adressant à tous les pranginois ont été créées.

L'offre dans le domaine de la mobilité s'est considérablement élargie. Les pranginois bénéficieront par exemple de subventions lors de l'achat d'un scooter électrique, d'un abonnement pour les transports publics locaux ou d'un abonnement Mobility. Dans le domaine de l'efficacité énergétique, de nouvelles subventions seront allouées lors de l'achat d'appareils électroménagers efficaces ou lors de l'inscription à des cours dans le domaine des économies d'énergie. Par ailleurs, les pranginois pourront faire appel à un spécialiste leur prodiguant des conseils afin de faire diminuer leur facture d'électricité (audits énergétiques).

Un communiqué de presse a été envoyé et un tout-ménage sera distribué aux pranginois la semaine prochaine. Ce tout-ménage vous est distribué ce soir. L'ensemble du type de subventions, des critères d'octroi et des montants des subventions à disposition peuvent être consultés sur le site de la commune.

#### M. Igor Diakoff

##### *Bâtiments communaux*

- 1) Le remplacement d'un lave-vaisselle à l'Auberge communale aura lieu dans les prochaines semaines.
- 2) La terrasse du restaurant du port des Abériaux a été aplanie pour offrir une meilleure qualité d'accueil.
- 3) L'escalier de secours actuel, solution provisoire, sera remplacé par un escalier en dur répondant aux normes de sécurité. Les travaux commencent le mercredi 1<sup>er</sup> mars pour une semaine.

4) Une demande d'intention de projet d'EMS a été déposée par la Commune de Prangins. La commission des infrastructures des hébergements du Canton a enregistré cette demande.

#### *Informatique*

Une séance de réorganisation en interne s'est tenue concernant la sécurité informatique de la commune. Notamment la structure de la messagerie va être modifiée. Elle sera en format exchange ce qui permettra une meilleure traçabilité des messages. La responsabilité informatique ne sera plus assurée par Madame Goetschmann, elle restera une utilisatrice de référence. Les mots de passe seront de la responsabilité de chacun. Le remplacement du matériel informatique, la mise en place d'un nouveau serveur, dont la valeur se monte à CHF 24'000.-, et l'obtention de nouvelles licences interviendront en avril, pour un service amélioré sans surcoût. Les procédures concernant l'archivage et la GED (Gestion Electronique des Documents) sont à l'étude. Une étude de satisfaction des utilisateurs du logiciel « Comwave » auprès des employés communaux est actuellement en cours.

#### *Culture*

M. Diakoff a reçu 4 inscriptions pour la commission culturelle voire une possible cinquième inscription. Une réunion de cette commission est prévue dans la première quinzaine du mois de mars. Plusieurs actions ont déjà eu lieu.

Le 24 juin, un spectacle du Théâtre de Carouge se tiendra dans la cour du Château de Prangins, en accord avec celui-ci.

Des employés au sein de la Commune ont également avancé des idées ou des propositions culturelles.

Un accord avec la ville de Gland a été contracté pour un sentier didactique.

Beaucoup de contacts existent avec les sociétés locales. Les soutiens usuels ont été versés à celles-ci.

#### Le Syndic

M. le Syndic souhaite apporter des précisions concernant l'intervention de M. Chevalier à propos du décès du chien. M. Chevalier a pris contact, dès le lendemain, avec la famille propriétaire du chien. MM Bryand et Chevalier ont pu également rencontrer ces personnes dans les jours qui ont suivi cet incident et ont pris toutes les dispositions nécessaires pour soulager leur peine.

#### *Ressources humaines*

Le 13 février, M. Gomes Costa a été engagé à mi-temps jusqu'à fin mars pour remplacer M. Meschia car il occupe actuellement également un emploi auprès d'une autre entreprise. M. Meschia reprend les activités de M. Landry dès le 1<sup>er</sup> mars.

La Municipalité est dans la phase finale concernant le poste de responsable du service de l'urbanisme à temps partiel pour remplacer M. Troccoli.

## *Finances de la Commune*

Les comptes devraient être bouclés au plus tard au mois d'avril.

En termes de recettes, les recettes fiscales de l'année 2016 seront probablement en ligne avec le budget. Ces recettes, au 31 décembre 2016, dépassent les prévisions budgétaires. M. Bryand se félicite de cette bonne nouvelle.

Concernant les charges, celles-ci seront dans l'enveloppe budgétaire allouée ou inférieure à celle-ci. Le résultat prévisionnel pour l'exercice 2016 qui prévoyait un déficit de CHF 422'000.- et un autofinancement de CHF 26'000.- devrait être équilibré voir excédentaire.

Un certain nombre de comptes qui pourraient laisser apparaître un dépassement imprévisible doivent être contrôlés notamment en matière de bâtiments, du réseau des routes, la STEP, du port et des écoles. M. le Syndic propose de lister ces écarts et de fournir rapidement les explications concernant ces dépassements à la COFIN (Commission des Finances). Globalement, les comptes de charges seront équilibrés ou excédentaires par rapport au budget voté.

Concernant les résultats de la votation sur la RIE III, M. le Syndic précise que le Canton de Vaud, suite à un référendum accepté, a mis en place la RIE III cantonale. Le taux préférentiel pour les entreprises sera abaissé à 13.79% comme la RIE III nationale le prévoyait. L'effet pervers du refus de la RIE III nationale est que cette Loi prévoyait l'abolition des statuts particuliers des entreprises. Ces statuts vont être maintenus. Un effet compensatoire qui était programmé pour récupérer une partie du manque à gagner des recettes fiscales n'est plus à l'ordre du jour. D'autre part, la confédération s'était engagée à compenser à hauteur de CHF 34'000'000.- les recettes fiscales des cantons et des communes si la RIE III était acceptée. Suite au refus de cette loi, cette compensation n'aura pas lieu. En conséquence, la facture pour les communes risque malgré tout d'être supérieure à celle attendue. De nouvelles informations sont attendues, tout ceci étant lié à la nouvelle réforme de la péréquation prochaine.

### **7/ Communications des délégués au RAT**

M. Arnaud Durand rapporte que 2 séances ont eu lieu. La première concernait l'assermentation des conseillers et la désignation du comité. La seconde concernait la votation du budget et l'augmentation de la rémunération des délégués. La proposition de passer la rémunération à CHF 40.- a été acceptée.

### **8/ Communications des délégués du Conseil d'établissement scolaire**

Mmes Bachmann et Kaltenrieder présente un projet de distribution de fruits et légumes frais de la région pour les enfants de 4 à 8 ans durant la récréation, d'avril à juillet, une fois par semaine. Le Conseil d'établissement est à la recherche de bénévoles pour cette période. Toute personne désireuse de participer à cette action peut s'annoncer à l'adresse suivante :

**quartparent.nyon.prangins@gmail.com**

**9/ Préavis municipal N° 11/17**

Demande d'achat de véhicule de remplacement pour la voirie et les espaces verts.

Le Président appelle M. Louis de Bourbon Parme, rapporteur de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

Le Président ouvre la discussion.

La commission a déposé un amendement.

Amendement

La demande de crédit est portée à CHF 78'000.- pour l'achat du véhicule de remplacement pour la voirie et les espaces verts au lieu de CHF 72'000.-.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

Pas d'intervention.

Le Président procède au vote de l'amendement.

**L'amendement  
est accepté à l'unanimité**

Le rapporteur de la commission lit les conclusions du préavis.

Le Président procède au vote du préavis N° 11/17.

Vote

**Le préavis N° 11/17, tel qu'amendé  
est accepté à l'unanimité**

**10/ Préavis municipal N° 12/17**

Demande d'un crédit de CHF 20'000.- pour le soutien de Nyon Région Télévision.

Avant d'appeler M. Henri Haymoz, président de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis, le Président du Conseil lit une demande de M. Jean-Marc Bettems pour le renvoi du préavis 12/17 à une séance ultérieure :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Selon l'article 80 du règlement du Conseil communal, je vous présente une demande de renvoi de ce préavis afin que la votation n'intervienne pas séance tenante.

Je remercie le Président de soumettre en préambule à la discussion sur le préavis cette demande de renvoi à l'assemblée et à la Municipalité.

J'argumente cette demande avec les énoncés suivants :

- Les évidences démontrant que la chaîne NRTV couvre de manière équitable les événements de l'ensemble des 47 communes du District de Nyon ne sont pas suffisamment abordés.
- Les engagements de soutien financiers des autres communes pour l'année 2017 sont encore hypothétiques. La décision pranginoise est de ce fait prématurée.
- Les évaluations de l'audience sont exprimées au conditionnel. Une présentation des résultats de l'étude interne de la chaîne au sujet de l'audience serait révélatrice.
- Le déficit de CHF 50'000.- qui est annoncé pour 2016 n'a pas à ce stade fait l'objet de résolution de prise en charge. Il s'agit de la seconde année de contribution communale or en 2015 la contribution était déjà considérée comme exceptionnel. Une prise de position ferme de la Municipalité sur des participations aux déficits futurs devrait être proposée.

Je vous remercie pour votre attention à cette demande et vous présente Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes salutations respectueuses. »

M. Gilles Mauroux demande une suspension de séance selon l'article 82 du Règlement du Conseil communal afin que les groupes puissent se concerter sur la demande de M. Bettems.

Le Président suspend la séance.

Le Président procède au vote pour le renvoi du préavis.

Le 1/5<sup>ème</sup> n'étant pas atteint, le Président appelle M. Henri Haymoz, rapporteur de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Haymoz demande à supprimer les mots « tel qu'amendé » qui figure dans la conclusion du rapport.

La discussion est ouverte.

M. Peter Dorenbos, à la lecture du rapport, aimerait connaître les raisons des réticences de la commission.

M. Henri Haymoz répond qu'une des principales questions qui subsistait était le bien-fondé du financement d'une télévision privée par le public. La commission a alors pris la décision de permettre ce financement une année supplémentaire et laisser au Conseil le soin de décider au vu du rapport.

M. Jean-Marc Bettems souhaite obtenir des réponses de la part de M. le Syndic sur les questions qui ont motivées sa demande de renvoi.

M. le Syndic précise que 12 ou 13 communes sur 47 en 2016 ont participé au financement de Nyon Région Télévision (NRTV). Les demandes d'aide et de soutien financier sont en cours dans plusieurs communes. Les communes de Nyon et Gland ont déjà voté ce budget, avec des montants conséquents. La commune de Prangins a souhaité montrer l'exemple et peut-être provoquer un effet « boule de neige » vis-à-vis d'autres communes n'ayant pas encore pris leur décision, ce soutien financier étant indispensable pour

la survie de cette chaîne. Aucun outil technique pour mesurer l'audience de la chaîne n'est disponible pour une chaîne de cette taille. Un sondage interne a cependant été effectué et selon certains calculs, ils estiment que 50% des 90'000 à 100'000 personnes du district regarderaient NRTV chaque semaine. Cela semble être un pourcentage important qui justifierait ce soutien. Au regard du manque de visibilité de cette chaîne, ce qui est mis en avant, ce sont les efforts effectués pour améliorer la visibilité de la chaîne. La Municipalité a souhaité présenter ce préavis devant le conseil de Prangins pour avoir un débat sur le fond. La question primordiale est la nécessité d'avoir un média visuel qui traite de l'information régionale du district. Cette information locale n'est traitée que par NRTV ou le journal La Côte pour la presse écrite. L'enjeu pour Prangins est de soutenir cette chaîne pour éviter sa disparition.

M. Jacques Auberson rappelle qu'il était contre le premier soutien financier de CHF 20'000.- en 2016, présenté dans le préavis N° 88/16. Il réitère son refus de soutenir cette chaîne. En 2016, la participation des communes pour le budget de NRTV s'élevait à 60% pour un montant total de CHF 875'000.-. M. Auberson cite la commission chargée de l'étude de ce préavis : « La commission émet des doutes sur la pérennité du projet tel qu'il a été présenté. En effet, ce dernier paraît particulièrement complexe : un très grand nombre d'organismes et de personnes sont impliqués, autant dans le financement que dans la gestion de cette télévision. Le financement paraît obscur. » M. Auberson pense que l'obscurité est toujours d'actualité. Un amendement a été présenté en séance du 12 avril 2016 pour rajouter le mot unique dans le préavis, le Conseil craignant que l'effet Télé-Dôle se reproduise. L'amendement avait été refusé car, selon M. Dorenbos, « le titre était clair, la contribution unique de fonctionnement est intemporel, l'amendement proposé permet à NRTV de revenir l'année suivante pour une nouvelle demande de crédit. » M. Auberson précise que rien n'a donc changé. Selon ses calculs, sur un budget en diminution, la contribution des communes passe à 80%. M. Auberson cite M. Gilles Mauroux qui regrettait à l'époque la présence des politiques au conseil d'administration. A la connaissance de M. Auberson, M. Rosselat n'a pas démissionné du conseil d'administration. M. Auberson apporte un dernier argument : une demande de crédit est déjà présentée devant le Conseil alors que les comptes 2016 ne sont pas bouclés et présentent un déficit de CHF 50'000.-.

M. Gilles Mauroux pense qu'un média privé doit assurer son financement par ses propres moyens. Il fait part de son souhait de refuser le préavis.

M. Daniel Bujard demande si c'est aux politiques de soutenir un média privé.

M. le Syndic répond que si la communauté publique ne soutient pas ce média, il disparaîtra. Il pense que la question de fond est d'estimer si un média de proximité doit subsister par l'aide financière publique pour lui permettre de diffuser des informations locales ou s'il doit disparaître. M. Bryand précise que l'OFCOM (Office Fédéral des Communications) ne verse aucune subvention à NRTV.

M. Bujard rappelle, qu'en tant que président de la commission 88/16, l'aide de CHF 20'000.- était ponctuelle et ne nécessitait pas une nouvelle demande en 2017.

M. Alain-Valéry Poitry pense que la culture est du domaine privé mais que sans subvention publique, elle n'existerait pas. Il pense que NRTV crée du lien entre les communes et rappelle que lors de la création d'une télévision cantonale, VaudTV, une extension de concession a été négociée pour créer des films, des documentaires ainsi qu'un journal télévisé. La ville de Nyon a alors choisi de créer une télévision régionale, pensant que VaudTV ne traiterait que de Lausanne et de Fribourg, ce qui est le cas. Cette télévision était l'occasion de faire collaborer les communes. M. Poitry rappelle la nécessité d'avoir une télévision locale pour créer un lien régional. NRTV a vocation à fournir du contenu public et est une possibilité de formation des citoyens par la présentation, entre autre, du travail des politiques à travers ce média.

M. Jean de Wolff de Moorsel rappelle qu'en Suisse, les contenus audiovisuels ne sont pas rachetés par les câblo-opérateurs comme c'est le cas dans les autres pays. Le législateur suisse a décidé que les contenus devaient être gratuits ce qui rend impossible le financement privé des chaînes de télévision.

M. Daniel Friedli demande pourquoi un préavis de législature à CHF 100'000.- n'a pas été établi plutôt que de revenir chaque année avec un préavis à CHF 20'000.-.

La seconde question est plus globale et concerne le soutien aux médias des pouvoirs publics.

M. Michel Augsburgger constate que la majorité des débats qu'il a pu visionner portent sur Nyon et Gland. Il regrette que cette télé ne parle pas plus de la région. Il émet également des doutes concernant le financement du budget.

M. Gilles Mauroux est d'accord avec l'ensemble de l'assemblée. Il considère que si cette télévision est d'un intérêt public, il propose de créer une télévision régionale publique via le Conseil Régional.

M. Jacques Auberson n'est pas contre le subventionnement. Il remarque simplement que la participation des communes passe de 60% en 2016 à 80% en 2017. Il rappelle qu'au lancement de NRTV, des régies immobilières, très intéressées par le projet, avaient souhaité participer au financement de la télévision. Aucun financement de ces régies n'apparaît dans le préavis ou le rapport de la commission. Il fait également remarquer que si toutes les communes étaient intéressées par cette télévision, elles participeraient au financement d'où la question qui se pose de l'intérêt réel de toutes les communes pour ce projet de télévision.

M. Pierce Lohman indique qu'une télévision locale fait partie de l'identité d'une région. Il demande néanmoins sur quels éléments se baser pour définir si NRTV est un succès ou non en termes d'investissement sachant qu'elle n'est pas distribuée sur tous les bouquets numériques.

M. Daniel Bujard pose la question de savoir si le but de cette télévision est d'en faire un outil pédagogique. Si tel est le but, le projet devrait donc être présenté ainsi.

M. Walter Hediger est d'accord avec M. Poitry et la nécessité d'une télévision régionale d'un point de vue politique. Cependant M. Hediger pense que ce serait au Conseil Régional de financer et de s'occuper de la gestion de cette télévision. Il regrette que seulement 1/3 des communes participe au financement d'NRTV.

M. Alain-Valéry Poitry souhaite apporter des précisions concernant la représentativité de NRTV. L'association Communyon est composée majoritairement de personnes privées et de quelques personnes politiques. Elle est ouverte à tous et chacun peut y participer. A travers cette association, il est possible d'essayer de donner des lignes directrices et d'en faire un outil plus pédagogique sur certains contenus. Une télévision ne peut pas être uniquement financée publiquement. Cela nécessite une redevance ou des revenus publicitaires entre autre. M. Poitry rappelle que NRTV est une télévision intercommunale financée par 13 communes. Malgré la non-participation des 34 autres communes du District, celles-ci la reçoivent gratuitement. Il pense que le défi est de démontrer l'importance de cette télévision pour inciter ces 34 communes à s'associer à ce projet. Concernant le Conseil Régional, le représentant de la commune de Nyon n'était pas présent au moment de la discussion au sein du Conseil, le vote n'a donc pas pu avoir lieu ce qui a nécessité une demande individuelle à chaque commune pour le financement.

M. Jacques Auberson est persuadé que la demande de crédit de CHF 20'000.- se représentera d'année en année. La somme de CHF 20'000.-, qui peut paraître peu importante, a plus de chance d'être acceptée chaque année par le Conseil plutôt qu'une demande de crédit unique de CHF 100'000.-. M. Auberson, comme l'a déjà demandé M. Friedli, pose à nouveau la question de connaître la position de la Commune de Prangins dans l'hypothèse où le journal La Côte se trouvait dans une situation similaire et ferait la demande d'un soutien financier.

M. Patrick Jaton pose la question fondamentale : « Veut-on soutenir cette entité privée d'utilité publique. » Récemment, « l'Hebdo » a disparu suite à une décision qui s'est prise hors région. Il y a aujourd'hui une réelle opportunité de soutenir un média régional. M. Jaton rappelle que le Grand Théâtre est soutenu par certaines Fondations à hauteur de CHF 1'000'000.- annuel, la RTS reçoit également des subsides sans lesquels elle n'existerait pas. M. Jaton remarque qu'il est nécessaire de communiquer sur l'existence de cette télévision pour permettre son essor. Pour rejoindre M. Friedli, M. Jaton reconnaît qu'un financement sur une législature permettrait une vision à plus long-terme pour NRTV et qu'il serait donc judicieux d'en discuter.

M. André Fischer est partagé entre ses opinions politiques et sa position en tant que délégué au Conseil Intercommunal quant au vote qu'il devra rendre. Il propose aux districts de Nyon et de Morges de s'activer politiquement vis-à-vis du Conseil Régional pour relancer la discussion d'une télévision financée et gérée par le Conseil Régional. Il pense que celle-ci devrait en faire partie. Il rappelle que les raisons de la cessation de « l'Hebdo » étaient financières quant à son actionnariat. L'objectif d'NRTV n'est pas de faire des bénéfices. Il propose à la Municipalité de s'activer auprès du Conseil Régional pour le financement d'NRTV.

M. Henri Haymoz rappelle que la SSR sans financement public n'existe pas. Un média qui n'a pas vocation à réaliser des profits ne peut exister sans le soutien public. M. Haymoz demande la possibilité de laisser à NRTV une année supplémentaire et à la Municipalité de s'engager à vérifier les comptes de 2016 consciencieusement pour avoir une vue claire en 2018.

M. Gilles Mauroux rappelle à M. Jaton que la télévision est appelée à disparaître et que le canal d'information s'est déplacé sur d'autres supports.

M. Patrick Jaton parle de contenus et non du support. Il précise que lorsque l'information disparaît, c'est de façon définitive.

M. Peter Dorenbos précise d'une part que le Conseil a demandé à la Municipalité un délai de 3 ans pour observer le fonctionnement de la déchetterie, et qu'il serait donc logique de permettre un délai de 2 ans pour NRTV. Il demande également une précision à M. le Syndic concernant la décision 4 du préavis qui indique de mettre à charge du chapitre 110 de nos comptes de fonctionnement le budget demandé. Il relève que le chapitre 110 est un ensemble de comptes. Il est donc nécessaire de préciser le compte sur lequel figurera le montant.

M. le Syndic précise, pour répondre à M. Dorenbos, que le montant sera indiqué sur le compte 110.36.53 comme en 2016. Pour répondre à M. Augsburger, M. le Syndic se souvient d'un débat avec Madame De Quattro à propos de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) qui concernait l'ensemble des communes du canton de Vaud ou d'un débat sur la péréquation avec les membres du CODIR, entre autre.

Concernant un éventuel « sauvetage » du journal La Côte, ce serait le Conseil communal qui se prononcerait en premier lieu. La Municipalité serait probablement ouverte à un soutien tout en nuancant que le journal La Côte possède une première ressource importante à savoir l'abonnement à sa version papier, à l'inverse de NRTV qui, elle, est gratuite.

Pour répondre à M. Friedli et la proposition de présenter un préavis de CHF 100'000.- sur la législature, la Municipalité souhaitait observer l'évolution d'NRTV sur 2016. M. le Syndic constate que la qualité et la quantité des programmes produits et proposés sont meilleures. Le souhait de la Municipalité en 2016 était de soutenir NRTV à travers un montant unique afin d'observer son évolution. La possibilité de cette demande de crédit unique permet d'envisager de cesser le soutien financier de la Commune si l'évolution n'était pas satisfaisante. La Municipalité avait des doutes sur la ligne éditoriale d'NRTV ce qui explique les demandes de crédit unique plutôt qu'une demande sur 5 ans.

M. Patrick Jaton souhaite finir sur une note constructive à travers la question : « Est-on d'accord de contribuer à l'existence d'NRTV et non à sa survie ? »

M. Pierce Lohman précise qu'à travers un financement sur 2 ans, il est important de clarifier les attentes et les résultats de cette chaîne afin de pouvoir statuer fin 2017 sur la poursuite de ce soutien financier éventuellement à long terme.

M. Daniel Bujard pose la question, en lien avec l'intervention de M. Fischer, de savoir si en refusant ce préavis, cela n'est-il pas un signal fort renvoyer au Conseil Régional ?

Le Président demande à M. Henri Haymoz de lire les conclusions du préavis.

Vote

**Le préavis N° 12/17  
est accepté par 22 oui, 20 non et 3 abstentions**

M. le Syndic remercie le Conseil communal pour l'acceptation de ce préavis et invite les conseillers à regarder NRTV.

#### **11/ Annonce des préavis à venir**

M. le Syndic n'annonce pas de nouveaux préavis d'ici le conseil du mois de juin.

#### **12/ Propositions individuelles et divers**

M. Gilles Mauroux demande la réparation d'un luminaire sur le cheminement du Port des Abériaux, entre les containers et le restaurant. Concernant la votation sur la RIE III et le fait que les citoyens sont lésés, ceci n'est qu'un état provisoire. La RIE III sera de nouveau présentée dans 2 ans.

M. Daniel Friedli demande à M. Chevalier à qui incombe la responsabilité de dégager l'accès aux boîtes aux lettres de la poste lorsque celles-ci ne sont pas accessibles pour cause de monticule de neige.

M. Chevalier prend note et se renseignera.

M. Jacques Auberson souhaite savoir où en est le préavis pour l'assainissement de la Route de l'Etraz en terme de bruit. Il rappelle que les subventions fédérales étoient le 31 mars 2019 pour autant que les travaux aient commencé avant cette date. Concernant la passerelle Nyon - Prangins, la commune de Nyon a pris sa décision pour la réalisation de cette passerelle. Il propose également d'effectuer une demande pour des subventions fédérales sachant que la participation financière sera conséquente.

M. Chevalier précise que le préavis de la Route de l'Etraz sera présenté en septembre 2017. La rue de la Gare, la route de Bénex et la Route Suisse feront également l'objet d'un préavis. La passerelle évoquée fera l'objet d'un vote d'un crédit par la Commune de Nyon prochainement.

M. André Fischer demande à la Municipalité si le contrat avec les TPN a été résilié comme demandé en séance du 13 décembre 2016 pour permettre une renégociation de l'offre.

M. le Syndic répond que le contrat a été relu et la résiliation peut intervenir courant 2017 pour la fin 2018. Cela permet une marge de manœuvre pour cette renégociation.

M. Michel Augsburger demande à la Municipalité l'avancement du projet concernant la passerelle de Prangins.

M. Denis Chevalier n'a pas d'autres informations actuellement que celles transmises précédemment à M. Auberson.

M. Henri Haymoz propose à la Municipalité, concernant l'assainissement des routes évoquées précédemment, de faire au plus simple pour éviter un éventuel refus du Conseil lors de la présentation de ces préavis et ne pas réitérer les erreurs antérieures.

M. Denis Chevalier rappelle que pour certaines routes la simplicité sera de mise. Cependant, dans d'autres cas, pour des questions de mobilité douce qui sont imposées, il ne sera pas possible de faire au plus simple.

M. Blaise Cartier aimerait savoir si l'Autorité de surveillance a donné réponse à la Municipalité concernant la Fondation La Fourmilière.

Mme Alice Durnat-Lévi répond qu'aucune nouvelle n'a été donnée par cette autorité. Un conseil de surveillance provisoire a été constitué. L'inscription au Registre du Commerce est en cours. Dès l'inscription confirmée, cette instance se réunira.

M. Jacques Auberson précise que la Route du Pont-Farbel se dégrade de façon assez conséquente avec notamment la présence de « nids de poule ». Il aimerait savoir, cette route étant un axe de liaison important entre Gland et Prangins, si des réfections même provisoires étaient envisagées pour garantir la sécurité des automobilistes qui l'empruntent.

Mme Dominique-Ella Christin rappelle que la Municipalité a effectué une étude sur l'assainissement du secteur routier qui a permis de déterminer les mesures nécessaires à prendre pour répondre à l'ordonnance sur le bruit d'ici 2018. Des rencontres avec des spécialistes, entre autre, permettront d'établir les préavis qui comporteront différentes mesures dont le but est d'améliorer le bien-être de la population pranginoise, respecter l'ordonnance sur les nuisances sonores et bénéficier des subventions allouées pour ces travaux.

### 13/ Contre-appel

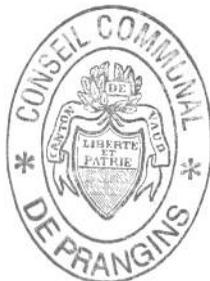
La présence est de 52 membres. La séance est levée à 22:25.

#### CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président



Robert Bernet



Le Secrétaire



Jérôme Seydoux